Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 32 (1903)

Heft: 22

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Partant de ce principe, M. Mirguet, s'appuyant sur l'autorité d'auteurs tels que Dugard, Dr Lebon, Gabriel Hannoteaux, etc., réclame une préparation pédagogique sérieuse pour les maîtres de tous les degrés de l'enseignement. « Avec de bons professeurs, dit-il, tous les programmes sont excellents. L'important n'est donc pas de réformer les programmes, mais de réformer les méthodes d'enseignement. »

En ce qui concerne l'organisation des écoles normales primaires, l'honorable rédacteur de l'*Ecole nationale* semble préconiser la transformation de l'école normale actuelle en école exclusivement professionnelle, où seraient admis les jeunes gens déjà pourvus de toute l'instruction générale qu'ils doivent actuellement posséder pour en sortir.

La lecture de ce substantiel travail est vraiment intéressante et suggestive. J. D.

II

Revue de Fribourg. — Sommaire du no 5, septembre-octobre 1903 : *Gustave Gautherot*, La lutte d'une abbaye jurassienne contre la révolution française. — *Henriette Jean Brunhes*, Une école agricole féminine. — *C. Huit*, La morale et l'esprit laïque. — *Dr Viatte*, L'hygiène de l'habitation. — *Maxime Reymond*, Chronique : Le Congrès catholique de Lucerne. — *A travers les Revues*. — *Livres nouveaux*. — *Notes et nouvelles*.

CORRESPONDANCES

Du vieux pays de Vaud, le 4 décembre 1903.

Monsieur le Rédacteur,

Malgré les feux croisés qu'il a essuyés dans le dernier numéro du *Bulletin*, *Placidus* n'a point encore mordu la poussière. Il a eu l'audace grande de se déclarer, après d'autres, partisan convaincu de la méthode d'emprunt dans la soustraction avec les débutants. Quel crime ! Vite un feu de salve pour réduire au silence ce vieil encroûté qui menace de compromettre le progrès dans nos écoles en matière de calcul. Mais il ne suffit pas de produire du bruit et de la fumée pour terrasser l'adversaire. La vérité est que le propagandiste de la compensation chez les commençants se sent isolé dans la campagne qu'il a entreprise. C'est la voix qui clame dans le désert, et il entonne des airs variés pour se donner à lui-même et donner aux autres l'illusion du nombre et de la valeur. Mais son talent de mise en scène, qui pourrait ailleurs lui assurer le succès, ne lui est pas ici d'un grand secours.

La question qui fait le fond de tout ce débat n'est pas, à mes yeux, aussi compliquée qu'on pourrait le croire. Je vais essayer de la préciser ici dans quelques lignes en résumant succinctement les idées émises jusqu'à ce jour. En même temps, j'aurai l'occasion, chemin faisant, de donner la réplique à ceux qui combattent ma manière de voir.

Il résulte des explications échangées précédemment que nous sommes tous d'accord pour admettre :

1° Que la compensation ne présente des avantages réels que dans la division pour effectuer la soustraction des produits partiels ;

2° Qu'avec les débutants, dans la division, les produits partiels doivent être écrits sous les dividendes correspondants, aussi longtemps que l'enfant n'a pas la complète intelligence de cette opération, considérée comme étant le contraire de la multiplication.

On voudra bien noter que jusque-là la compensation ne fait réaliser à l'élève aucune économie de temps. Une fois la division bien comprise, nous voulons les uns et les autres employer exclusivement la compensation.

Jusqu'à ce que ce moment soit arrivé, j'estime, et beaucoup partagent mon avis, qu'il est préférable d'employer l'emprunt dans la soustraction. Je considère ce procédé comme étant plus intuitif, mieux à la portée de l'intelligence du débutant et sauvegardant le principe qui veut que, dans l'enseignement, nous allions du connu à l'inconnu, en un mot plus rationnel, plus *logique* pour me servir d'une expression qui se trouve sous la plume d'un auteur dont on a reproduit l'opinion sur cette question. Le passage de l'emprunt à la compensation se fait sans aucune difficulté lorsque l'intelligence de l'enfant, plus développée, lui permet de saisir le principe sur lequel elle repose. Ce sont donc deux méthodes successives et non simultanées. Ne varie-t-on pas également les méthodes et les procédés d'enseignement, suivant la portée des élèves, dans d'autres branches du programme primaire ?

Les partisans absolus de la compensation veulent employer celle-ci d'emblée, afin de n'avoir pas à enseigner successivement deux procédés distincts. Cela leur paraît plus *pratique*. Ils ne se laissent pas arrêter par la question de savoir si l'enfant comprendra ou ne comprendra pas. Appeler décisifs les arguments enfantins invoqués dans le n° 13 du *Bulletin* en faveur de la compensation et contre l'emprunt, est une présomption qui ne manquera pas de susciter chez ceux qui en ont gardé le souvenir une douce gaieté.

Le correspondant P. du *Bulletin* dit avec complaisance qu'il n'a trouvé nulle part l'emploi de l'emprunt dans les nombreux ouvrages belges, français et suisses qu'il a compulsés à cette intention. Pour compléter ses renseignements à cet égard, je l'engage à faire une tournée dans les écoles allemandes de la Singine et du Lac, où un corps enseignant des plus hétérogènes emploie des manuels tirés de plusieurs cantons. Il aura donc là une image fidèle de ce qui se passe chez un grand nombre de nos confédérés. Puisqu'il a l'étonnement si facile, je lui prédis une nouvelle stupéfaction, car l'emprunt y règne sur toute la ligne.

Quant aux auteurs belges et français, ils ne fournissent point un argument péremptoire en faveur de la compensation. D'abord, les ouvrages consultés étaient ils réellement destinés au premier âge ? J'ajouterai qu'il m'est arrivé aussi, et cela fréquemment et de longue date, d'excursionner sur ce terrain. Mais je n'accepte pas sans examen les théories de l'étranger. Le pays qui a produit Pestalozzi et le P. Girard ne sent nullement le besoin de se modeler sur ses voisins en fait d'enseignement élémentaire.

Puisqu'il faut mettre les points sur les i, je lui dirai encore que l'on a bien le droit d'appeler *nouvelle* une méthode qui était presque inconnue dans nos écoles avant la publication des séries de calcul

en usage aujourd'hui. Son emploi avec les commençants serait en tout cas chez nous une véritable innovation. Par surcroît de bienveillance, il m'accable de tous les textes qui, empruntés aux défenseurs de la méthode d'emprunt, paraissent pouvoir, si on met de la bonne volonté, être rapprochés ou mis en opposition. Je ne le suivrai pas dans cette voie : *Cuique suum.*

Tel est, sans parti pris, l'état de la question, on ne m'accusera pas, j'espère, d'avoir mis du machiavélisme dans mon exposé et de chercher à égarer l'opinion du corps enseignant.

M. P., qui a conscience de l'insuffisance de ses lumières, exprime le vœu qu'une personne compétente mette la question au point dans notre organe, ce qui doit signifier qu'elle aurait à porter sur le différend un jugement définitif. Si vraiment il y a lieu d'avoir recours à un tel moyen pour mettre fin à des polémiques fastidieuses, je propose que cette mission soit confiée à notre corps inspectoral. N'est-il pas le guide attitré du corps enseignant ? Il possède dans son sein des pédagogues expérimentés ainsi que des éclaireurs avisés. J'ai la conviction qu'une décision de sa part, prise après mûre délibération, serait bien accueillie de tout le monde.

J'arrive enfin à l'emploi de la compensation dans la soustraction de certains nombres concrets et des nombres complexes. Le brave instituteur qui me combat m'apprend qu'il remporte sur ce terrain de brillants succès. C'est à croire qu'il tient en mains, au lieu de la férule, une baguette magique. Ses élèves évoluent dans le domaine des choses de l'esprit avec la précision et l'aisance d'une compagnie de soldats prussiens sur un champ de manœuvre. J'éprouve presque un remords de venir troubler dans son âme candide les douces joies de la victoire.

Pour que je puisse assister à son triomphe, il veut bien me permettre de me blottir derrière la porte de son école, où il met en scène ses élèves de quatrième année. Je suis désolé de devoir ici l'interrompre pour lui apprendre que les exercices dont j'ai parlé plus haut abondent déjà dans la 3me série de calcul. Je lui dirai de plus que je n'ai nul besoin de ses expériences fantaisistes pour savoir ce que, dans la règle, peut facilement saisir l'intelligence d'un enfant de neuf ans. Mes propres expériences me suffisent amplement à cet égard. Elles me permettent d'affirmer à nouveau ce que j'ai écrit dans le no 20 du *Bulletin*, savoir que si l'on veut, dans les exercices de cette nature, se mettre à la portée des débutants, c'est-à-dire donner un enseignement de choses et non de mots, l'emprunt s'impose. La naïveté de commande dépasse la mesure, lorsqu'il feint de croire que j'ignorais absolument les procédés auxquels il a recours, procédés, au reste, purement théoriques et que personne n'emploie, parce qu'ils ne présentent d'utilité pratique à aucun point de vue.

J'ai dit. Je laisse à mon contradicteur les triomphes faciles, les grands gestes et les gros mots. Il est entendu que je suis un routinier endurci qu'on ne parviendra jamais à sortir de son ornière, ni à porter ses regards au delà de son trou. Il n'est pas moins évident que lui est un homme de progrès à qui appartiennent les pensées fécondes et les vastes horizons. Il verra grossir les rangs de ses partisans à mesure que la lumière se fera dans les esprits.

Sur ce, je me hâte, Monsieur le Rédacteur, tout en vous priant, ainsi que le lecteur, d'excuser mes longueurs cette fois-ci involontaires, de vous tirer mon humble révérence. PLACIDUS.

Dans la dernière correspondance de *Placidus*, une faute d'impression, à la page 417, a rendu une phrase inintelligible. Il faut lire : « Il ne me chaut au reste point de savoir *quelle* part de vérité, etc. »

(Réd.)

† M. Félicien Gillet

Le 11 décembre est décédé pieusement, au Pâquier, M. Félicien Gillet, ancien député et ancien directeur de l'Ecole normale de Hauterive, qui a succombé à l'âge de 73 ans, à une pneumonie, après quelques jours de souffrance.

M. Gillet a débuté dans la vie publique par les fonctions d'instituteur primaire. Ses concitoyens de la Gruyère lui confièrent, durant quelques années, les fonctions de député au Grand Conseil. La part que prit M. Gillet aux discussions de l'assemblée législative attira sur lui l'attention du Conseil d'Etat. Il siégea quelque temps au Tribunal de la Gruyère, puis il rentra dans la carrière pédagogique en qualité d'inspecteur scolaire, et, lorsque en 1873 il fallut remplacer à Hauterive M. Pasquier, qui avait demandé sa retraite, M. Gillet fut appelé à remplir les fonctions de directeur. Il est resté à la tête de l'Ecole normale jusque dans le courant de l'année 1883.

M. Gillet a passé les dernières années de sa vie dans sa propriété du Pâquier, partageant son temps entre les occupations agricoles et les affaires de sa commune. Le défunt a mérité la reconnaissance de ses combourgeois en se faisant le promoteur de l'érection du Rectorat du Pâquier.

La rapidité avec laquelle M. Gillet fit sa carrière et les diverses fonctions qu'il a exercées, témoignent de son activité et de la variété de ses connaissances. Il avait l'éloquence facile et ses élèves se plaisaient à ses leçons.

Les funérailles de M. Félicien Gillet ont eu lieu, le 13 décembre, au Pâquier, au milieu d'un grand concours de magistrats, de connaissances, d'amis et d'anciens élèves.

R. I. P.

Ayez un air aimable, un maintien correct, un langage prévenant un ton discret, une attitude modeste, et vous serez estimés et aimés

(L. JARACH).